

G.H.T.G

Groupement Hôtelier & Touristique Guadeloupéen

Tél : 0590.84.40.50 - Fax : 0590.84.90.91 – courriel : hotelsdeguaadeloupe@lamaisoncreole.com



Mr Jacques BILLANT
Préfet de Région,
Hôtel de Préfecture
Rue Lardenoy
97 100 BASSE TERRE

GOSIER, le 26 février 2015

Objet : ECONOMIE INFORMELLE

MONSIEUR LE PREFET,

Dans le même temps qu'est souligné au niveau national, et tout particulièrement en Guadeloupe, un nombre (trop) élevé de chômeurs de longue durée, on constate une prolifération d'hébergements et de tables d'hôte qui ne semblent pas être tous légaux.

De nombreux syndicats hôteliers, y compris hexagonaux, s'inquiètent de cette concurrence déloyale, alors que leur taux de remplissage et leur chiffre d'affaire sont en baisse.

C'est ainsi que des Clubs hôteliers, pour n'en citer que quelques uns, comme ceux de :

- L'Ile d'Oléron,
- Havre,
- Blois (Vallée de la Loire),
- La métropole Rennaise / Bretagne,
- Saint Malo,
- Bretagne Sud et du Pays de Lorient,
- Nantes et son agglomération,
- Cognac,

Mais aussi dans nos Outre-mer, de l'Océan Indien et de nos Antilles :

S'émeuvent de la prolifération croissante de cette économie informelle qui ne semble pas attirer l'attention des pouvoirs publics qui ont en charge de faire respecter la Loi ?

Ces organisations professionnelles dénoncent des activités saisonnières qui constituent un para-commercialisme « débridé » qui :

- Ne collecte pas de TVA,
- Ne collecte pas la Taxe communale de Séjour,

- Ne crée pas d'emplois déclarés, et à temps plein, de manière significative, qui ne cotisent donc pas pour la protection sociale et la retraite et c'est la collectivité qui devra demain prendre à sa charge ces personnes exploitées à temps (très) partiel,
- Ne paient aucune taxe et redevance (CFE, CVAE, ...)
- Favorise une économie souterraine avec assez couramment des paiements en espèces qui sont bien souvent occultés des déclarations de revenus,
- Ne sont pas assujettis aux normes, aux règles sanitaires et de sécurité auxquels sont soumis les établissements déclarés,
- Favorise le blanchiment et l'évasion fiscale, au détriment des communes et de l'Etat. C'est un énorme manque à gagner fiscal.

En ces temps de disette, on peut pour le moins s'en étonner, pour ne pas dire s'en inquiéter.

N'est-il pas indispensable d'agir au niveau de la fiscalité pour que les chiffres d'affaires soient (enfin) déclarés et les taxes de séjours réglées ?

Est-il normal que le PIB de la Guadeloupe ignore ces revenus occultes, et que, ni l'INSEE, ni l'IEDOM ne puisse approcher raisonnablement ces flux financiers, alors que l'on évoque un retard du PIB/Habitant de l'ordre de 35 % par rapport à l'hexagone ?

Sur le site de « Airbnb », on dénombre :

600.000 logements enregistrés, répartis dans 192 pays.

Près de 150.000 voyageurs y dorment à minima chaque nuit.

En Guadeloupe et en Martinique les taxes payées sont notoirement dérisoires.

On peut estimer qu'en Guadeloupe plus de 3 000 logements d'une moyenne de 2 chambres soit 12 000 lits sont offerts à la clientèle et avec 35% d'occupation soit 18 semaines / an, cela fait plus de 100 000 clients et 1,5 millions de nuitées par an ! (soit plus que le nombre de nuitées hôtelières).

Même à 50 € la nuitée, le CA ainsi occulté se monte à plus de 75 Millions d'€.

Si tous le monde payait la taxe de séjour on pourrait diviser le montant de chaque contributeur actuel au moins par deux, et l'on n'aurait pas besoin de légiférer sur les plafonds de la taxe en fonction des catégories de classement.

De même on pourrait faire cesser le scandale d'une taxe de Séjour imposée à un forfait parfois supérieur de plus de 35 % à ce qu'il serait au réel alors que le secteur est reconnu comme très exposé à la concurrence et en grande difficulté.

Pourtant il serait très facile d'identifier sur internet, si on en a la volonté, ceux qui mettent à la location leur logement, ou qui proposent leur table d'hôte ...

Voudrait-on inciter les établissements qui reçoivent du public (les ERP) et qui actuellement respectent la loi et s'acquittent de leurs obligations à ne plus le faire, pour abaisser leurs prix afin de répondre à une concurrence déloyale, et protéger ainsi leurs emplois ? *Vous comprendrez Monsieur le Préfet que nous ne pouvons sérieusement envisager cette hypothèse.*

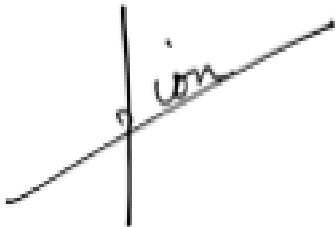
Autrefois, se réunissait en Guadeloupe la Commission de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI), mais est-elle toujours opérationnelle ?

Monsieur le Préfet, par la présente, nous vous interpellons sur ce que l'ETAT que vous représentez entend mettre en œuvre pour que cessent ces agissements hautement préjudiciables à l'intérêt collectif.

En vous remerciant de votre attention,

Nous vous prions de croire Monsieur le Préfet, à toute notre considération.

Nicolas Vion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Vion', is written over a vertical line that extends from the top of the page down to the signature.

Copies à :

Mr le Président du MEDEF⁽¹⁾ 971
Mme la Présidente de la CGPME⁽²⁾ 971
Mr le Président du CTIG⁽³⁾
Mme la Présidente de la CCI-IG⁽⁴⁾
Mr le Président de la FEDOM⁽⁵⁾
Mr le Président de l'UMIH⁽⁶⁾
Mr le Président des Maires de Guadeloupe

⁽¹⁾ : Mouvement Guadeloupe des Entreprises de France,

⁽²⁾ : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises,

⁽³⁾ : Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe,

⁽⁴⁾ : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale des Iles de Guadeloupe,

⁽⁵⁾ : Fédération des Entreprises de l'Outre-mer,

⁽⁶⁾ : Union des Métiers des Industries Hôtelières